

Les dossiers d'Économie et Politique :

L'alternative à l'insécurisation de l'emploi



Le projet de loi dit de « *sécurisation de l'emploi* » qui sera discuté au Parlement début avril, en procédure accélérée, retranscrit l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013. Fruits de la « *Grande Conférence Sociale* » de juillet 2012 prônée par le gouvernement Hollande-Ayrault, cette négociation sur « *la sécurisation de l'emploi* » prétendait aboutir à l'élaboration d'un « *nouveau compromis social historique* ». En réalité, le « *nouveau modèle social* » qu'elle prône constitue une rupture avec les acquis historiques du modèle social français en visant l'intégration et la division des forces syndicales. Marquée par une violente offensive du Medef, elle a atterri sur une refonte régressive de très grande ampleur du Code du travail, de la législation du contrat de travail et des licenciements. Loin de sécuriser l'emploi, elle accentue la « *flexi-précarité* » des salariés au service de la rentabilité financière des entreprises et sécurise le droit de licencier au moindre coût des employeurs.

Ce texte se situe clairement dans le prolongement des attaques de Sarkozy et du Medef prétendant viser la « *modernisation du marché du travail* ». Il complète et aggrave son arsenal régressif. Parmi les plus importants de ces 30 dernières années, il cherche à introduire dans la loi le principe d'une rupture civilisationnelle revendiquée depuis longtemps par le Medef, notamment dans son projet de Refondation sociale du début des années 2000, qui fait exploser le cadre de l'ordre public social de ces 100 dernières années. Ouvrant sur un renversement de la hiérarchie des normes, il opère un glissement de la source de l'intérêt général au cœur du droit social de la personne du travailleur vers l'entreprise.

C'est en ce sens et pour toutes ces raisons que le *Wall Street Journal* a pu écrire dès le 12 janvier 2013 qu'avec cet accord « *le patronat français avait remporté une victoire historique* ».

Particulièrement grave pour les salariés, ce texte convoque une riposte politique et sociale à la hauteur des enjeux.

La prise de conscience du danger gagne du terrain. La contre-offensive monte dans le pays avec l'exigence de propositions alternatives radicales. La bataille et les possibilités de rassemblements grandissent.

Pour notre part, nous voulons contribuer à la construction d'une alternative véritable avec notre projet de sécurisation de l'emploi et de la formation, en travaillant sa co-élaboration par toutes les forces de progrès, en lien avec la bataille pour un véritable redressement industriel.

La bataille contre ces régressions et leur enjeu civilisationnel est donc vitale. Elle doit être menée au Parlement avec la plus grande détermination et sur le terrain dans le cadre d'un vaste rassemblement permettant la construction d'un rapport de forces capable de renverser cette logique et d'imposer des alternatives de progrès social.